



Assistant sauvegarde (H/F)

POSTE BLC N°041/2026

ACTIVITE : ASSISTANT SAUVEGARDE (ASCO)

SITE : CT

QUALIFICATION : Technicien Sup – Agent de Maîtrise

FILIERE : 700 Sécurité – Environnement – Sauvegarde

NATURE DU CONTRAT : Contrat à Durée Indéterminée

MOTIF DE RECRUTEMENT : Création de poste

DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DU POSTE

CONTEXTE :

Dans le cadre du Contrat Industriel Sauvegarde et Environnement du CNES/CSG, ESQS recherche un(e) Assistant(e) Sauvegarde.

MISSION GENERALES :

Sous l'autorité de l'Expert Technique Industriel du BCS et du Représentant Technique Permanent ESQS, l'agent a pour mission de:

- superviser, coordonner, autoriser selon le cas, les opérations à risque sur la CSG, suivant les modalités du règlement de Sauvegarde, à l'aide des moyens mis en place au BCS (liaisons radio, caméras, systèmes informatiques...),
- gérer les moyens communs d'intervention,
- coordonner toutes les opérations de Transport de Marchandises Dangereuses entre le CSG et les ports de Cayenne/Kourou ou l'aéroport de Cayenne,
- suivre les chronologies de Lancements Ariane, et Vega en liaison avec l'ISCO, le RSB et les Ingénieurs Sauvegarde de Crise (I.S.C) ;
- renseigner la main courante dans lequel sont mentionnés tous les faits de la journée ;
- gérer et planifier les demandes de formations générales et spécifiques sauvegarde ;
- effectuer l'analyse des opérations décrites sur les Prévisions d'Activité pour définir les mesures de prévention, de protection et les ressources nécessaires à mettre en place (services de Sûreté – Protection, service Protection Incendie, prévisions météorologiques), codifier ces interventions par rapport aux risques associés et indiquer les consignes sauvegarde à respecter par les opérateurs ;
- effectuer régulièrement des rondes de sécurité sur les zones du CSG dont le BCS est responsable ;
- animation de séances de formation sauvegarde en français et en anglais au profit du personnel du CSG
- appliquer les fiches réflexes en cas d'accident et d'incident au CSG ;
- rédiger chaque semaine :

- le « BCS HEBDO » sur lequel doivent être mentionnés les coordonnées du personnel d'astreinte au Centre Spatial Guyanais ainsi que l'état des matières dangereuses de tous les établissements industriels du CSG ;
- les Fiches Individuelles d'Activité à Risques (F.I.A.R.) à l'attention des Forces armées et services de gendarmerie de Guyane ;
- les Prévisions d'Activités à risques à l'attention des industriels du CSG sur lesquelles sont indiquées les principales opérations dangereuses planifiées chaque semaine ;
- s'assurer de la mise à jour et de la disponibilité de la documentation du BCS (plans, procédures Sauvegarde, etc...)
- Suivant son expérience et ses aptitudes, l'ASCO titulaire pourra être amené à assurer les fonctions et les responsabilités de Référent Technique Industriel du BCS lorsque ce dernier s'absente.
- Il peut également être amené à assurer la fonction de Responsable Sauvegarde ou de responsable Sauvegarde adjoint sur le site du BEAP lorsque celui-ci est activé dans le cadre d'essai de spécimen.

LANGUES :

- BTS Electromécanique, Physique, diplôme exigé
- ou DUT Génie Chimique, diplôme exigé
- ou D.U.T. Hygiène et Sécurité du Travail, diplôme exigé
- ou connaissances équivalentes acquises par l'expérience.

FORMATION :

- Technicien Supérieur à vocation généraliste possédant une compétence en sécurité.

EXPERIENCE SOUHAITEE :

- Au minimum 3 à 5 ans d'expérience professionnelle,
- Domaine électromécanique, fluides, pyrotechnie, génie chimique, nucléaire, avec expérience en sécurité.

QUALITES REQUISES :

Ce poste de bureau, en contact direct avec le Client CNES/CSG, nécessite les qualités suivantes :

- Excellents contacts humains mais personnalité affirmée,
- Ordre, méthode, discipline et sens poussé de la sécurité,
- Sang-froid (maîtrise de situation d'urgence),
- Vigilance, curiosité et sens critique,
- Grande disponibilité et flexibilité,
- Sens du travail d'équipe.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Poste sédentaire basé au CSG (CT, EPCU, BEAP)
- L'horaire hebdomadaire de travail pourra être aménagé en fonction des contraintes opérationnelles (horaires décalés, astreintes à domicile).
- Application de l'ACIE
- Lieu de travail Kourou, flexibilité dans l'aménagement des horaires en fonction des nécessités et contraintes opérationnelles.

DATE D'ENTREE EN FONCTION: 1 juin 2026